

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Control Bloc

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 16/13/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0001521-0000

Table des matières

| | |
|---|----|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 17 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 17 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 18 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 18 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 19 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 19 |
| 6. Autres informations | 19 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|--------------|
| Control Bloc |
| Bromabo Blok |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | ARMOSA TECH SA |
| | Adresse | Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |
| Numéro de l'autorisation | 16/13/L-000 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | LU-0001521-0000 | |
| Date de l'autorisation | 29/06/2018 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 01/07/2024 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | ARMOSA SA |
| Adresse du fabricant | Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 12 - Bromadiolone |
| Nom du fabricant | PelGar International Ltd. |
| Adresse du fabricant | Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Prazska 280 02 Kolin République tchèque |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Bromadiolone | 3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one | Substance active | 28772-56-7 | 249-205-9 | 0,005 |

2.2. Type de formulation

| |
|------------------------------|
| RB - Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| | |
|-----------------------------|---|
| Mention de danger | <p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée orale.</p> |
| Conseils de prudence | <p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> |

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le récipient dans un centre de recyclage.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 20-30 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 30g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec ligne |

intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS): 3 à 25kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris, assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont très actives.
- Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation.
- Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 - 3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 - 14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât. Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.
- Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

| |
|---|
| / |
|---|

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

| |
|---|
| / |
|---|

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats - professionnels - intérieur

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 50 - 100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3kg Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 100g ou déconditionné. |

Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec une ligne intérieure en PE (appât nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS): 3 à 25kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats assurer 50-100 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont très actifs.
- Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin.
- Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.
- Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucune

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels - extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Autre

Extérieur et autour de bâtiments.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Pour les rats: 50 -100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. Pour les souris: 20 -30 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3kg
Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 100g ou déconditionné.
Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS): 3 à 25kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les souris, utiliser 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés. Assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont très actives. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât.

Pour les infestations de rats, utiliser 50-100 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés. Assurer 50-100 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont très actifs. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat.

Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage. Remplacer tout appât mangé par des rongeurs ou qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels formés - intérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Pour les rats : 50-100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. Pour les souris : 20-30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou |

abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3kg
Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 100g ou déconditionné.
Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS): 3 à 25kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les souris, utiliser 20-30g d'appât dans des points d'appât couverts ou des postes d'appâtage protégés. Assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât.

Pour les infestations de rats, utiliser 50-100 g d'appât dans des points d'appât couverts des postes d'appâtage protégés. Assurer 50-100 g d'appât dans les points d'appât couverts ou postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage.

Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à ce que la consommation ait stoppé. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours.

La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris et/ou rats - professionnels formés - extérieur autour de bâtiments

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: House mouse Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Autre Extérieur et autour de bâtiments. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés, points d'appât couverts et protégés - seulement si autorisé. - Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier - uniquement si autorisé. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Pour les rats : 50-100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. Pour les souris : 20-30 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit |

être de 2 mètres. Pour les souris: 20 -30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres.
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3kg
Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 100g ou déconditionné.
Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS): 3 à 25kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les souris, utiliser 20-30g d'appât dans des postes d'appâtage protégés. Assurer 20-30 g d'appât dans des postes d'appâtage protégés espacés de 2m dans des zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation.

Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle de bouger les appâts tous les 2 -3 jours au moment où les postes d'appâtage sont inspectés ou atteints. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours et remplacer chaque appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant davantage de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille de l'appât.

Pour les infestations de rats, utiliser 50-100 g d'appât dans des points d'appât couverts des postes d'appâtage protégés. Assurer 50-100 g d'appât dans les points d'appât couverts ou postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage. Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est

conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Retirer tout appât restant des postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Lors d'une utilisation dans les terriers: les appâts doivent être placés pour minimiser l'exposition aux espèces non ciblées et aux enfants. Couvrir ou bloquer les entrées des terriers appâtés pour réduire les risques que l'appât soit rejeté ou renversé. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats - professionnels formés - Zones ouvertes extérieures et tdécharges

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Autre Zones ouvertes extérieures. Décharges extérieures. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés - seulement si autorisé. - Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier avec autorisation uniquement. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 50-100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3kg Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 100g avec hameçon ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu): 3 à 25kg. |

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les infestations de rats, utiliser 50-100 g d'appât dans des points d'appât couverts des postes d'appâtage protégés. Assurer 50-100 g d'appât dans les points d'appât couverts ou postes d'appâtage protégés espacés de 5m dans des zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente (par exemple traces fraîches ou excréments). Ne pas bouger ou perturber les postes d'appâtage durant plusieurs jours après avoir posé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est repéré près de l'appât après 7-10 jours, bougez l'appât dans une zone de plus grande activité de rat. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmenter la quantité d'appât en plaçant plus de postes d'appâtage. Ne pas augmenter la taille du poste d'appâtage.
Faire des inspections fréquentes des postes d'appâtage pendant les premiers 10 -14 jours.
Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine

par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.

Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou d'appât pulsé.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Lors d'une utilisation dans les terriers: les appâts doivent être placés pour minimiser l'exposition aux espèces non ciblées et aux enfants. Couvrir ou bloquer les entrées des terriers appâtés pour réduire les risques que l'appât soit rejeté ou renversé.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Rats - professionnels formés - égouts

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Adults and Juveniles |
| Domaine d'utilisation | Autre Égouts. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. - Postes d'appâtage couverts et protégés - seulement si autorisé. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 200-300 g tous les 30-50 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 200-300 g tous les 30-50 mètres Appâts: - Forte infestation: 300 grammes par regard. - Faible infestation: 200 grammes par regard. - Appât permanent - seulement si autorisé. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Grammes d'appât emballés individuellement dans sachets en PE/PP de 10 à 100g. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu): 3 à 25kg. |

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Dans les égouts, appât à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. Forte infestation: 300g par regard. Faible infestation: 200g par regard.
Fixer le bloc à des structures disponibles pour s'assurer qu'ils ne soient pas enlevés. Vérifier régulièrement la consommation de l'appât et remplacer l'appât consommé ou abîmé jusqu'à l'arrêt de la consommation. Répéter le traitement dans les situations où une nouvelle infestation est évidente.
La fréquence des visites de la zone traitée est faite au gré de l'entrepreneur, compte tenu des résultats obtenus au début du traitement. Cette fréquence devrait être régulière conformément avec les recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicables.
Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
Le degré de résistance de la population cible doit être prise en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une indication de résistance à des actifs spécifiques est soupçonné, éviter leur utilisation. Pour contrôler l'étendue de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différents actifs anticoagulants.
N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.
Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le cas échéant, mentionnez tout autre EPI (par exemple, lunettes ou masque) requis lors de la manipulation du produit.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

5.2. Mesures de gestion des risques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Ne pas utiliser des produits contenant du Difenacoum pour appât pulsé.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation nationale.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple au moins 2 fois par semaine).

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (nitrile, rubber).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (Tél. 8002-5500)».

Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.
Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois
Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
Garder seulement dans le récipient d'origine.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.